

N° d'inspection/de vérification :	
Usine ou fournisseur :	
Date de l'inspection/de la vérification :	

Document relatif à l'intégrité des vérifications et des inspections

Cher fournisseur,

Spector & Cie fournit des services d'évaluation et d'inspection impartiaux et objectifs dans ses installations partenaires. Les conclusions de nos évaluations et inspections seront dûment consignées et communiquées à nos clients. Nous comptons sur votre collaboration pour nous permettre d'exécuter efficacement ces procédures.

Nos représentants sont liés par un code d'éthique strict, qui leur interdit d'accepter toute forme de cadeaux, de paiements ou d'avantages, directs ou indirects. Le présent code de conduite est destiné à la direction de votre établissement et décrit nos attentes pendant que nos représentants exécutent leurs tâches au nom de Spector & Cie. Nous vous demandons de le lire et de le signer pour confirmer que vous en avez bien compris le présent code de conduite et que vous en acceptez de vous y conformer.

1. Il est interdit, en toutes circonstances, de céder à des demandes faites par un représentant de Spector en vue d'obtenir un avantage ou un paiement. Si un représentant de Spector demande ou sollicite un avantage direct ou indirect, vous devez communiquer avec le directeur de la conformité (voir les coordonnées ci-dessous).
2. Il est interdit, en toutes circonstances, de comploter avec un représentant de Spector ou d'offrir à un représentant de Spector une commission, un pot-de-vin, un cadeau ou un avantage. Tout avantage accordé à un représentant de Spector sera considéré comme une manœuvre frauduleuse et sera signalé. Cela comprend les pots-de-vin ou tout autre avantage, peu importe le montant.
3. Spector s'engage à respecter toutes les lois et tous les règlements locaux en vigueur, y compris en matière de pots-de-vin et de corruption. S'il y a lieu, en cas d'infractions présumées ou réelles à la réglementation, Spector n'hésitera pas à collaborer avec les autorités chargées de l'application de la loi.
4. Il est interdit d'exercer une pression indue sur nos représentants pour qu'ils exécutent leur travail si les conditions stipulées ne sont pas respectées.
5. Il est interdit d'exercer une pression indue sur nos représentants pour qu'ils modifient les résultats ou leurs conclusions.
6. Pendant l'exécution des travaux, nos représentants pourraient être tenus de prendre des photos des installations, des produits inspectés ou des différentes tâches d'évaluation ou d'inspection afin de valider les conclusions. Veuillez vous assurer de ne pas entraver ces procédures. Les documents, les photos ou toute autre information recueillie par les représentants de Spector demeureront confidentiels.
7. Veillez à offrir un environnement sûr, où les représentants de Spector pourront travailler librement, efficacement et en toute sécurité, de sorte qu'ils puissent exécuter convenablement leur travail et assurer la protection des intérêts du client. Cela peut signifier, notamment, aider les représentants à repérer, déplacer et ouvrir les boîtes en vue de l'inspection. Dans le cas de vérifications, il pourra s'agir, par exemple, d'organiser des entrevues privées et confidentielles avec les employés dans un lieu approprié. Vous devez également signaler tout risque pour la sécurité et fournir l'équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié ainsi que la formation nécessaire en ce qui a trait aux risques éventuels. Les représentants de Spector vérifieront les lieux avant de procéder à l'inspection ou à la vérification. Les vérificateurs ou les inspecteurs sont en droit d'interrompre leurs services s'ils constatent un risque potentiel pouvant compromettre leur santé ou leur sécurité et si l'usine n'est pas en mesure d'éliminer ce risque.
8. Un représentant de l'usine doit signer le rapport rédigé par nos représentants pour attester des travaux accomplis et des résultats obtenus.
9. En ce qui concerne les inspections, nos représentants peuvent demander à prélever des échantillons en vue d'une vérification.
10. Un ou des stagiaires peuvent accompagner les inspecteurs ou vérificateurs principaux pour visiter votre usine. Au besoin, un interprète pourrait également accompagner le personnel de Spector. La présence de ces personnes n'entraînera pas de frais supplémentaires et n'aura aucune incidence sur les résultats finaux.
11. En cas de doute, veuillez communiquer avec le directeur de la conformité aux coordonnées ci-dessous.

Merci de votre collaboration.



N° d'inspection/de vérification :	
Usine ou fournisseur :	
Date de l'inspection/de la vérification :	

Déclaration de l'usine

(à remplir par le représentant de l'usine une fois que le représentant de Spector aura expliqué le document relatif à l'intégrité des vérifications et des inspections)

Nous confirmons que nous avons reçu le document sur l'intégrité des vérifications et des inspections, que son contenu nous a été expliqué par le représentant de Spector, M./Mme _____ le _____ à _____, et que nous comprenons le contenu, l'esprit et l'objectif des procédures d'intégrité de Spector.

Signature du représentant de l'usine

Numéro de téléphone du représentant de l'usine

(à remplir par le représentant de l'usine une fois les services fournis)

Article	Veuillez déclarer si des avantages ont été offerts au personnel de Spector ✓	Oui	Non
A	Repas		
B	Transport		
C	Hébergement		
D	Argent		
E	Cadeaux		
F	Avantages ou faveurs		

Veuillez décrire les avantages offerts gratuitement ou payés

Signature du représentant de l'usine

Nom et titre

Signature du représentant de Spector

Nom et titre

Date et heure

Sceau de l'entreprise

Pour toute question, plainte ou suggestion, veuillez communiquer avec :

Chris Pearson
Directeur de la conformité

Tél. : +01 514 337-7721 Poste : 316
Courriel : chrisp@spectorandco.com

Adresse courriel pour les plaintes relatives à l'intégrité :
integrity@spectorandco.com

Service téléphonique pour les plaintes :
+01 514 941-3433